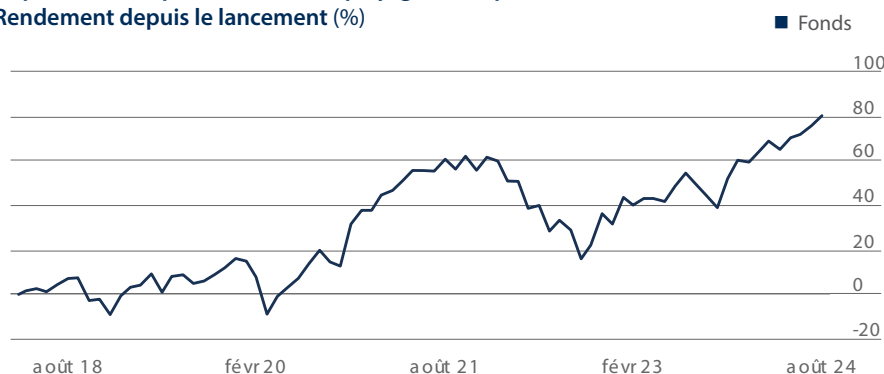


First Trust Indxx Innovative Transaction & Process UCITS ETF

Le Fonds est un fonds indiciaire géré passivement qui cherche à fournir aux investisseurs des résultats d'investissement qui correspondent de manière générale au cours et au rendement de l'indice Indxx Blockchain Index (l'« Indice »), avant frais et dépenses. L'Indice, fondé sur des règles, est conçu pour répliquer un environnement de sociétés internationales qui utilisent activement la technologie de la blockchain, y investissent, la développent et/ou disposent de produits prêts à en bénéficier.

Performance

La performance passée ne saurait préjuger de la performance future
Rendement depuis le lancement (%)



Résumé des performances (%)	1 M	3 M	YTD	1 A	3 A	5 A	Depuis le lancement
Fonds	2,53	5,81	12,49	20,78	3,89	11,42	9,64
Gestion indiciaire	2,59	5,96	13,01	21,63	4,48	12,10	10,26

La performance pour les périodes inférieures à un an est cumulative et annualisée pour celles supérieures à un an.

Rendement annuel sur 12 mois (%)	30.06.19	30.06.20	30.06.21	30.06.22	30.06.23	30.06.24
Fonds	-0,79	45,10	-17,45	15,65	15,66	
Gestion indiciaire	-0,16	46,20	-17,15	16,40	16,43	

La performance du Fonds correspond à la performance de la catégorie d'actions depuis sa création, présentée nette de frais, y compris les dividendes réinvestis dans la devise de référence de la catégorie d'actions, à savoir en USD. Les performances peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Veuillez vous reporter à la section « Risques » en page 3 pour plus de détails sur les risques associés à un investissement dans le Fonds.

BLOK	Acc USD
ISIN	IE00BF5DXP42
Catégorie d'actifs	Actions
Lancement du Fonds	09.04.2018
Lancement de la catégorie	09.04.2018
Total des frais sur encours	0,65%
Devise de référence	USD
Utilisation des revenus	Capitalisation
Actifs sous gestion	\$46,84 millions
Actions en circulation	1 300 002
Conforme à la directive OPCVM	Oui
Domicile	Irlande
Gestionnaire d'investissement	First Trust Advisors
Fréquence de rééquilibrage	Semestrielle
Méthode de réplification	Physique – réplification intégrale
Classification SFDR	Article 6
Gestion indiciaire	Indxx Blockchain Index

Informations boursières

Bourse	Dev.	Ticker	SEDOL
London Stock Exchange	GBP	BLOK LN	BZ14KR2
London Stock Exchange	USD	LEGR LN	BZ14KQ1
Borsa Italiana	EUR	BLOK IM	BF1DY99

ISA
 SIPP
 UK Reporting Status

CONTACT

+353 (0)1 913 1339

info@ftgportfolios.com

Fitzwilliam Hall, Dublin 2, D02 T292

www.ftglobalportfolios.com

Risques

- Il se peut que le Fonds n'atteigne pas son objectif d'investissement et que la valeur des actions du Fonds baisse.
- Ni First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM ») ni aucune de ses sociétés affiliées ne garantissent la performance ou les rendements futurs du Fonds.
- Le Fonds est soumis à des risques liés à la technologie de blockchain. La technologie de la blockchain est une technologie totalement nouvelle et relativement peu répandue. Les risques associés à la technologie de la blockchain pourraient n'apparaître que lorsque la technologie sera largement utilisée. Les systèmes de blockchain pourraient s'avérer vulnérables à la fraude, notamment si une minorité importante de participants s'entendait pour escroquer les autres. L'accès à une blockchain donnée nécessite une clé individualisée qui, si elle est dévoilée, peut entraîner une perte par vol, destruction ou inaccessibilité. La technologie de la blockchain est peu réglementée, si ce n'est par la nature publique intrinsèque du système de blockchain.
- Toute réforme réglementaire future pourrait affecter la viabilité et l'expansion de l'utilisation de la technologie de blockchain. Étant donné que les systèmes de technologie de blockchain peuvent fonctionner au-delà de nombreuses frontières nationales et juridictions réglementaires, il est possible que cette technologie soit soumise à une réglementation étendue et contradictoire. La technologie de la blockchain n'est pas un produit ou un service qui procure de réels revenus aux entreprises qui la mettent en œuvre ou l'utilisent. Par

conséquent, il se peut que les valeurs des entreprises incluses dans l'indice Indxx Blockchain Index ne reflètent pas leur connexion à la technologie de la blockchain, mais il se peut qu'elles soient fondées sur d'autres opérations commerciales. Actuellement, la technologie de la blockchain est principalement utilisée pour l'enregistrement de transactions portant sur monnaies numériques, lesquelles sont extrêmement spéculatives, peu réglementées et volatiles. Les problèmes rencontrés sur les marchés des devises numériques pourraient avoir un impact accru sur les entreprises associées à la technologie de la blockchain. Il se peut également que la technologie de la blockchain ne soit jamais mise en œuvre à une échelle qui procure un avantage économique identifiable aux entreprises comprises dans l'Indice. Il existe actuellement un certain nombre de plateformes de blockchain concurrentes qui se disputent des revendications de propriété intellectuelle. L'incertitude inhérente à ces technologies concurrentes pourrait amener les entreprises à utiliser des alternatives à la blockchain. Enfin, comme les actifs numériques enregistrés dans une blockchain ne disposent pas d'une place d'échange standardisée, comme un marché boursier, la liquidité de ces actifs est moindre et les possibilités de fraude ou de manipulation sont plus grandes.

- Il n'y a aucune garantie que l'Indice continuera à être calculé et publié sur la base décrite dans le Prospectus. En outre, le rendement du Fonds peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice.
- Voir également la description des risques applicables au Fonds dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

Informations importantes

Cette communication promotionnelle est émise par First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM »), Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, D02 T292. FTGPM est agréé et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (« CBI ») (C185737). Le Fonds est également réglementé par la CBI.

Aucun élément contenu aux présentes ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et il convient de ne fonder aucune décision d'investissement ou autre uniquement sur la base de celui-ci ; le document ne recommande ou ne suggère pas, implicitement ou explicitement, une stratégie d'investissement, ne tire pas de conclusions concernant une stratégie d'investissement pour le lecteur et ne fournit aucune opinion quant à la valeur ou au prix actuel ou futur d'un quelconque fonds. Il ne s'agit pas d'une invitation, d'une offre ou d'une sollicitation à s'engager dans une quelconque activité d'investissement, y compris un investissement dans le Fonds, et les informations, recommandations ou opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une offre de vente du Fonds.

Le Fonds est un compartiment à capital variable de First Trust Global Funds PLC (la « Société »), un fonds OPCVM à compartiments multiples appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments, constitué avec une responsabilité limitée en tant que société d'investissement à capital variable en vertu de la loi irlandaise et dont le numéro d'immatriculation OPCVM est 514357.

Les informations contenues dans cette communication promotionnelle ne sont pas exhaustives et doivent donc être lues conjointement avec le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le document d'informations clés – (DIC) qui contiennent des informations importantes ne figurant pas dans le présent support d'information, notamment les conditions d'investissement et les informations relatives aux risques et restrictions d'investissement, aux frais et dépenses et aux conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels sont priés de prêter une attention particulière aux informations sur les risques communiquées dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus du Fonds (disponible en anglais) et le DIC (disponibles pour chaque catégorie d'actions de chacun des compartiments de la Société et dans l'une des langues officielles de chacun des États membres de l'UE dans lesquels chaque compartiment a été notifié en vue de sa commercialisation conformément à la directive 2009/65/CE [la Directive

OPCVM]). Rien ne garantit que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou que le Fonds générera un rendement positif. Veuillez contacter FTGPM ou visiter le site www.ftglobalportfolios.com : pour obtenir le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le DIC. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent obtenir un résumé en anglais des droits des investisseurs et des informations sur l'accès aux mécanismes de recours collectif en cas de litige sur le site web suivant : https://www.ftglobalportfolios.com/Content/SUMMARY_OF_INVESTOR_RIGHTS.

Le Fonds est actuellement déclaré pour commercialisation dans un certain nombre d'États membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM. La Société peut toutefois décider de mettre fin aux dispositions prises en regard à la commercialisation de toute catégorie d'actions du Fonds à tout moment en utilisant la procédure prévue par la Directive OPCVM.

Les parts/actions d'un ETF de type OPCVM achetées sur le marché secondaire ne peuvent en général pas être revendues directement à l'ETF de type OPCVM. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts/actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (p. ex. un courtier) et peuvent encourir des frais ce faisant. En outre, il se peut que les investisseurs paient plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les revendent.

La politique de la Société en matière de participations du portefeuille est conçue pour être transparente, tout en étant dans le meilleur intérêt du Fonds et en protégeant la confidentialité des participations du portefeuille de chaque Fonds. L'ensemble des participations du portefeuille du Fonds est généralement disponible quotidiennement, avec un décalage d'un jour, sur www.ftglobalportfolios.com. Toute information sur les participations du portefeuille qui pourrait être fournie sur demande sera fournie sur une base confidentielle.

Indxx et l'indice Indxx Blockchain Index sont des marques de commerce d'Indxx, LLC et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins accordée à First Trust Advisors L.P. Le FNB First Trust Indxx Innovative Transaction & Process ETF réplique l'indice Indxx Blockchain et n'est pas parrainé, approuvé, vendu ou promu par Indxx, LLC. Indxx, LLC ne formule par ailleurs aucune déclaration quant à l'intérêt d'investir dans ce produit.

Pour les Investisseurs en Belgique

L'offre d'actions n'a pas été et ne sera pas notifiée à l'Autorité des services et marchés financiers belge (Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten) et le présent document n'a pas été et ne sera pas approuvé par celle-ci. Les actions ne peuvent être offertes en Belgique qu'à des investisseurs professionnels, en vertu de l'art. 5, al. 1 de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi du 3 août 2012 »), à condition que ces investisseurs agissent pour leur propre compte et qu'ils respectent la condition de revente telle que prévue à l'art. 5, al. 1 de la Loi du 3 août 2012.

Pour les Investisseurs à Monaco

Le Fonds ne peut être offert ou vendu, directement ou indirectement, au public à Monaco autrement que par une banque monégasque ou un intermédiaire monégasque dûment autorisé agissant en tant qu'investisseur institutionnel professionnel ayant une connaissance et une expérience des questions financières et commerciales lui permettant d'évaluer les risques et les avantages d'un investissement dans le Fonds. Par conséquent, ce document ne peut être communiqué qu'aux (i) banques, et (ii) sociétés de gestion de portefeuille dûment agréées par la Commission de Contrôle des Activités Financières en vertu de la loi no 1.338 du 7 septembre 2007 et autorisées par la loi no 1.144 du 26 juillet 1991. Ces intermédiaires réglementés peuvent à leur tour communiquer ce document aux investisseurs potentiels sous leur propre responsabilité.

Pour les Investisseurs au Luxembourg

Le Fonds est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Le Prospectus, le Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») et d'autres documents ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en anglais auprès de CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour les Investisseurs en Suisse

La distribution des actions en Suisse se fera exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (les « Investisseurs qualifiés »), définis dans la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (« LPCC »), telle qu'amendée, et son ordonnance d'application. Par conséquent, le Fonds n'a pas été enregistré et ne sera pas enregistré auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le présent document et/ou tout autre document d'offre relatif au Fonds peut être mis à disposition en Suisse uniquement aux investisseurs qualifiés. Pour ce faire, le Fonds a nommé en tant que représentant suisse Waystone Fund Services (Switzerland) SA, Av. Villamont 17, 1005 Lausanne, Suisse, Tél: +41 21 311 17 77, email: switzerland@waystone.com. L'agent payeur du Fonds est la Banque Cantonale de Genève. Toute documentation relative au Fonds peut être obtenue gratuitement auprès du représentant suisse à Lausanne. Les informations fournies ici le sont à titre d'information générale uniquement et les performances historiques ne constituent pas une indication des performances actuelles ou futures.